

NÔTRE ÉCOLE



PÊLE-MÊLE



D'Artagnan au Château Lacoste
Oeuvre de Jean-Patrick Magnoac



Vu au festival d'Artagnan



Comité des fêtes

LE MOT DU MAIRE

Chères Lupiacoises, chers Lupiacois,

Vous trouverez dans ce bulletin une partie de l'histoire de l'école à Lupiac. Comme vous le découvrirez, la décision de la construction du groupe scolaire n'a pas été des plus rapides !

Je souhaite remercier Marcel Aïo pour le travail de recherche qu'il a accompli autour de l'histoire de l'école de notre commune et de la construction du groupe scolaire. Merci aussi à tous ceux qui se réunissent autour de Marcel, pour ces travaux de recherche sur l'histoire du village, indispensable apport à notre mémoire collective.

Le conseil municipal a récemment voté une nouvelle réglementation importante : la limitation de la vitesse à 30 km/h dans le village. Cette mesure, qui peut paraître contraignante au premier abord, a été prise dans un souci de sécurité et de bien-être pour tous.

Réduire sa vitesse, c'est d'abord protéger les usagers les plus vulnérables : piétons, enfants, personnes âgées, et cyclistes. À 30 km/h, le champ de vision du conducteur est élargi, le freinage est plus efficace, et le risque d'accident grave est considérablement réduit. Ce choix contribue aussi à limiter les nuisances sonores et à renforcer le caractère paisible et accueillant de notre village.

Pour information, si vous respectiez la limitation de vitesse à 50 km, vous mettiez 79 secondes entre l'entrée du village côté route de Vic-Fezensac et la sortie côté route d'Aignan (sans compter le passage à 20 km sur la place), il vous faudra maintenant, à 30 km, 132 secondes.

Bien sûr, cela peut représenter une légère perte de temps, mais elle est minime : traverser Lupiac à 30 km/h ne prendra que quelques secondes supplémentaires, un effort bien modeste comparé aux bénéfices pour notre sécurité et notre cadre de vie. Je vous invite donc à respecter cette nouvelle réglementation et à sensibiliser vos proches à son importance. Ensemble, faisons de Lupiac un village encore plus agréable à vivre pour tous.

La saison touristique s'est bien passée et je tiens à remercier vivement tous les bénévoles qui œuvrent pour notre village dans les diverses associations et font rayonner Lupiac. Tous les conseillers municipaux restent très investis. Pour l'été 2024, je tiens à remercier particulièrement Maxime Fillos qui a accompagné plus de 600 visiteurs bénévolement à la découverte de notre village, Maryse Fouragnan pour l'accompagnement durant quinze jours des étés jeunes, Lisa Hutton et Christelle Cornu, pour l'organisation des marchés Convivial'été et Jean Marie Grivaz pour la partie communication-presse.

Je vous donne rendez-vous le samedi 4 janvier 2025 à 15h, à la salle des fêtes, pour les vœux du maire. Ce sera l'occasion de faire le point sur les projets de la commune, d'échanger autour de vos idées et préoccupations, et, bien sûr, de partager la galette des rois. J'espère vous y voir nombreux pour ce moment chaleureux et festif.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Continuons à œuvrer ensemble pour faire de Lupiac un village qui nous ressemble : solidaire, dynamique, et respectueux de chacun.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin n° 21

Véronique THIEUX LOUIT

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

87

Date de convocation : 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : M. Bernard LUIS

Était absent : M. Simon LABORDE

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Madame Maryse FOURAGNAN est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal des séances du 17 janvier 2024 et 30 janvier 2024

Il est donné lecture des procès-verbaux des dernières séances du conseil municipal en date du 17 janvier 2024 et 30 janvier 2024. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par Madame Sylvie ALABRO, comptable public du SGC d'Auch. Ce document est établi à la clôture de l'exercice et retrace les titres à recouvrer et les mandats émis par la commune.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents.

Vote du compte administratif 2023

Madame Véronique THIEUX LOUIT ayant établi le CA 2023 quitte la séance et ne participe pas au vote.

Les chiffres s'établissent comme suit :

Investissement	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	487 159.03 €	222 795.62 €	255 570.80 €
Recettes	487 159.03 €	170 870.12 €	207 700.00 €
Fonctionnement			
Dépenses	553 392.41 €	424 849.29 €	
Recettes	553 392.41 €	596 113.44 €	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 51 925.50 €

Fonctionnement : 171 264.15 €

Résultat global : 119 338.65 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2023 de la commune.

Affectation des résultats 2023

L'affectation des résultats 2023 pour le budget primitif 2024 se présente ainsi :

Excédent de fonctionnement (2023)	98 417.26€
Excédent reporté (année précédente)	72 846.89€
Excédent de fonctionnement cumulé	171 264.15€
Déficit investissement	51 925.50€
Déficit des restes à réaliser	47 870.80€
Besoin de financement (déficit investissement + déficit RAR)	99 796.30€
Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	171 264.15€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	99 796.30€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	71 467.85€
Résultat investissement reporté (001) : déficit	51 925.50€

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2024

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est rétabli pour les communes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide de maintenir les taux de 2024 comme suit :

Taxe d'habitation (TH) : 14.17%

Taxe foncière bâtie (TFB) : 66.85%

Taxe foncière non bâties (TFPNB) : 116.00%

Vote du budget primitif 2024

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2024 qui se présente comme suit :

Investissement	
Dépenses	477 535.61 € (dont 255 570.80 € de RAR)
Recettes	477 535.61 € (dont 207 700.00 € de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses	618 143.98 €
Recettes	618 143.98 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2024 de la commune.

Charges de fonctionnement des frais de scolarité 2023 aux communes voisines

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du recouvrement des frais de fonctionnement scolaire a été faite en 2001 pour la première fois.

Le compte administratif 2023 fait apparaître une dépense globale en section de fonctionnement pour le poste de l'école de 44 795.34 €.

A la rentrée 2022, nous avons 35 élèves inscrits à l'école de LUPIAC.

Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 1280 €.

Madame le Maire ouvre le débat, et demande au Conseil Municipal de se prononcer et de voter.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de mettre au recouvrement la somme de 1280 € par élève. Précision faite que si un enfant n'a pas fréquenté l'école toute l'année la somme due sera proratisée.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de ces dispositions.

Adhésion au pôle « Bien vivre au travail » du CDG32

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle.

Désormais, le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

Les modalités de fonctionnement et de contact du pôle sont inchangées, elles sont détaillées dans la convention.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de renouveler l'adhésion de la commune au pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion
- d'adopter les termes de la convention définissant les modalités d'adhésion et les conditions de réalisation des différentes missions réalisées par le pôle.
- d'autoriser Madame le Maire à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, notamment à signer la convention d'adhésion.

Questions diverses

- ✓ Demande de Paddle Evasion de déplacer la cabane de location de paddle et d'être autorisé à avoir un petit bateau pour sauvetage. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Paddle Evasion de se munir d'un

bateau petit moteur pour sauvetage de ses clients, en revanche il n'est pas autorisé de déplacer la cabane en bois.

- ✓ Budget participatif gersois 2024 : 3 projets sont présentés sur la commune de Lupiac
- ✓ Frédéric CORNU demande s'il est possible de désigner un autre délégué pour le syndicat des rivières Osse Gélise, les réunions sont à présent à 18h, cet horaire ne lui permet pas d'y assister.

La séance est levée à 22h45

88

Date de convocation : 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Bruno DURIEZ est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024 est adopté, précision faite sur les questions diverses.

Création du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional de l'Astarac : approbation des statuts et désignation des référents

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les réflexions et démarches engagées depuis 2017 pour la création du Parc Naturel Régional de l'Astarac.

L'étude d'opportunité et de faisabilité du PNR Astarac menée de 2019 à 2021 a permis de démontrer le caractère identitaire et patrimonial du territoire, de définir le périmètre de projet, de mesurer la mobilisation et la volonté locale et de confirmer l'intérêt et la plus-value de l'outil PNR pour le territoire.

En 2021, l'Association pour la création du Parc Naturel Régional a été créée afin de valider et porter le dossier d'opportunité et de mener les premières étapes de la procédure de création du PNR.

Suite à l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région du 19 avril 2022 et à la note d'enjeux reçue le 28 octobre 2022, l'élaboration de la charte du projet de PNR a débuté en 2023. Les travaux d'élaboration de la charte se poursuivent sur l'année 2024, en associant étroitement les communes, intercommunalités et acteurs locaux au travers de différentes étapes de concertation (commissions thématiques partenariales, réunions territoriales, séminaire prospective, etc.).

Afin de poursuivre la démarche et consolider les moyens d'actions, il est nécessaire de créer un syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, qui aura pour objet l'élaboration du projet de charte constitutive du futur Parc Naturel Régional de l'Astarac et pourra porter des actions de préfiguration dans l'attente de la labellisation. Une fois le syndicat mixte créé, l'association pour la création du PNR Astarac sera dissoute.

Le syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac sera un syndicat mixte ouvert restreint composé de la Région Occitanie, du Département du Gers, des Communautés de Communes et d'Agglomération et des Communes parties-prenantes du projet.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve la création du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac ;
- Approuve les statuts du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac présentés en annexe ;
- Décide d'adhérer au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac ;
- Désigne pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac :
 - Mme Véronique THIEUX LOUIT comme représentante titulaire de la Commune,
 - Mme Lisa HUTTON comme représentante suppléante de la Commune.

Opération « été jeunes » : dates et contribution

Madame le Maire propose de reconduire l'opération « été jeunes » auprès des jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus, sur la base des objectifs suivants :

- Favoriser la participation citoyenne au sein des services municipaux ;
- Sensibiliser les jeunes au monde du travail ;

- Développer leur autonomie ;

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide :

- D'accepter la mise en place de chantier été jeunes et ce pour la période du 08 au 19 juillet 2024 de 9h à 12h.
- De fixer le montant de la gratification à 15 € par matinée travaillée.
- D'offrir un repas aux participants de fin de chantier.

Désignation d'un référent territorial ambroisie

Conformément aux orientations du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE3) arrêtées par M. le Préfet de région, les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer pour contribuer à la lutte contre l'ambrosie.

Vu les missions des maires en matière de mesures d'hygiène et de salubrité.

Madame le Maire propose d'être référent communal. Une communication de sensibilisation sera faite dans le prochain bulletin municipal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Désigne Véronique THIEUX LOUIT, Maire comme référente communale « ambrosie »

Information sur le PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour rappel la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac s'engage dans l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Une première réunion est organisée le 14 juin 2024 par la communauté de communes pour les binômes référents des élus et les secrétaires de mairie.

Organisation du bureau de vote : scrutin du 09 juin 2024

Après un tour de table, le planning des permanences du bureau de vote est élaboré.

Questions diverses

- ✓ Achat matériel de jardin : a été inscrit au budget 2024 l'achat d'un aspirateur à feuille, les devis reçus semblent élevés, de plus une démonstration du matériel n'est pas possible. Il est décidé de demander un autre devis à l'entreprise DE FREITAS d'Eauze.
- ✓ Le point de collecte de vêtements Le Relais a envoyé le bilan 2023 : 1552 kg de textiles collectés.
- ✓ La société BM-Services a pris contact pour présenter le projet d'un jeu Monopoly Gers en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme et le Département du Gers. Les rues de Paris seront remplacées par des villes et villages du département du Gers, les gares par des lieux emblématiques du département. Il s'agit d'une participation financière sous la forme d'insertion publicitaire sur le plateau central du jeu. Des éditions de ce Monopoly Gers seront à la vente à la boutique du musée. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société BM-Services pour une participation dans le jeu Monopoly Gers.
- ✓ Point dossier dégâts sur les bâtiments communaux suite sécheresse :
Musée d'Artagnan : suite à l'étude de sol et diagnostic nous sommes en attente des devis de travaux à effectuer et de la prise en charge de l'assurance.
Chapelle de Cahuzères : le devis des travaux est de 7536€, l'indemnisation de l'assurance est de 7536€
Groupe scolaire : le devis des travaux est de 19587€, une franchise de 3050€ est appliquée par l'assurance et 5% du montant des travaux sera à reverser à l'expert d'assuré.
Chapelle de Pujos : suite au diagnostic nous sommes en attente du rapport complet et des devis de travaux
L'église Saint Barthélémy : les dégâts n'ont pas été retenus au titre de la sécheresse.
- ✓ Les terrains servant de parking en saison estivale, chemin du rempart sud et route de Plaisance ont besoin d'une meilleure signalétique. Une discussion est engagée sur le fait de rajouter des indications au niveau de la SIL (Signalétique d'Intérêt Local) déjà en place et ce malgré que ces terrains ne soient pas encore aménagés. Il est décidé de demander au centre de gestion la réglementation.
- ✓ Fermeture du hangar : mise en place clôture en grillage : il faudra demander des devis de pose de clôture
- ✓ Organisation du week-end 351^{ème} anniversaire de la mort de d'Artagnan.
Samedi 29 juin, conférences dans la salle des fêtes et vernissage de l'exposition au Musée d'Artagnan.

La séance est levée à 22h20

89

Date de convocation : 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique

THEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS,

Étaient absents et excusés : Patrick MAGNE, Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Maxime FILLOS est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 06 juin 2024 est adopté, précision faite sur les questions diverses.

Opération été jeunes, proposition de modifier l'âge d'accès à l'opération

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 06/06/2024 qui acte la reconduction de l'opération « été jeunes » sur la commune de Lupiac pour le mois de juillet 2024.

Suite à plusieurs demandes d'inscription de jeunes qui atteignent 14 ans après les dates de l'opération « été jeunes », il est proposé de modifier l'âge d'accès en précisant :

-Ayant atteint l'âge de 14 ans dans l'année et non 14 ans révolus.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide :

-De modifier l'âge d'accès à l'opération « été jeunes » ainsi : atteindre l'âge de 14 ans dans l'année.

Décision modificative du budget

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour ajouter des crédits en investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Elle propose les virements suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant en euros</i>
2088 (20) : Autres immobilisations incorporelles	1464.00		
2131 (21) – 202401 : Bâtiments publics	-2303.08		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	839.08		
Total Dépenses	0.00		

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

Approuve la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.

Sécurisation des entrées du village

Madame le Maire rappelle l'étude faite par les services du Département du Gers concernant la vitesse excessive aux entrées et à l'intérieur du village. Les aménagements de sécurisation des entrées du village proposés ont un coût important et ne sont pas adaptés.

Il est décidé de demander un devis pour l'installation de « feu vert-récompense ».

Dans un premier temps la prise d'un arrêté de limitation de vitesse à 30 kms/h en agglomération avec installation de panneau et marquage au sol est décidé.

Questions diverses

- ✓ Un courrier du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'Autres Infractions (FGTI) informe un reversement de la somme de 123.40€ à la commune suite au procès de M. Thierry LAMARQUE par la décision rendue le 25/05/2021 par le Tribunal Judiciaire de Tarbes (suite vol à la cantine scolaire en juin 2016).
- ✓ Afin de limiter la circulation et l'accès à la digue du lac, il sera posé un panneau « voie sans issue » et l'information que l'accès digue est limité à hauteur 2.20m.
- ✓ Encore trop d'incivilités au lac de Lacoste, de nouveaux panneaux « chien interdit » seront installés aux

- abords de la plage. Il est important de préserver la qualité de l'eau de baignade.
- ✓ Le groupe LA POSTE peut aider au financement d'une alarme et/ou vidéo surveillance du bureau de l'agence postale. Un devis sera proposé.
 - ✓ Suite à l'acquisition de la maison de M. CHALAND, place d'Artagnan, un architecte du CAUE 32 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) est venu visiter la maison, un rapport sera envoyé.
 - ✓ La commune de Lupiac s'associe aux communes de Bassoues et Montesquiou pour une réception le 26 juillet en l'honneur des joueurs du RCBLM, champion Occitanie et leur parcours en championnat de France cette saison.
 - ✓ Pour rappel la commune de Lupiac a candidaté au dispositif « Village d'avenir » avec les communes de Belmont et Roquebrune. Un premier rendez-vous avec les trois maires des villages concernés et les services de la préfecture a eu lieu pour identifier les besoins.

La séance est levée à 22h20

90

Date de convocation : 2 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS,

Étaient absents et excusés : Patrick MAGNE, Simon LABORDE. Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Simon LABORDE est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024. Il est adopté à l'unanimité.

Renouvellement adhésion au groupement d'achat d'énergies

Madame le Maire rappelle que la commune de Lupiac a adhéré au groupement de commandes d'énergies porté par les syndicats départementaux d'énergies.

Cette année, il est demandé de renouveler cette convention.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés:

-Décide de l'adhésion de la commune de Lupiac au groupement de commandes précité.

-Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.

-Autorise Madame le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de Lupiac.

Adoption du contrat Grands Sites Occitanie « Armagnac, Abbaye et Cités » 2023-2027

La politique Grands Sites Occitanie (GSO) portée depuis 2011 par le Conseil Régional vise à promouvoir les bassins de vie du territoire régional et leurs sites patrimoniaux.

Elle identifie et accompagne 41 Grands Sites et leurs territoires dans leur développement, leur promotion et leur attractivité afin de constituer des portes d'entrée affirmées du tourisme régional.

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028, et du nouveau dispositif régional « Tourisme durable, responsable et solidaire », ce dispositif regroupe des sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété pour faire de la Région une destination encore plus attractive, représentative de l'identité de l'Occitanie et contribuant à son rayonnement.

Cette nouvelle phase du contrat GSO "Armagnac, Abbaye et Cités" pour la période 2023 - 2027 prévoit 3 évolutions majeures :

- Un nouveau périmètre élargi à la totalité du territoire du Pays d'Armagnac et intégrant les communes voisines de La Romieu et de Lectoure ;
- L'entrée de nouveaux cœurs emblématiques avec les communes d'Eauze, de Lupiac, de La Romieu et de Lectoure, s'ajoutant aux 5 cœurs emblématiques de la communauté de communes de la Ténarèze ;
- La définition d'un nouveau plan d'actions, enrichi, actualisé et prenant en compte les enjeux du développement durable.

Le chef de filât du contrat est assuré par le Conseil Départemental du Gers et l'Office de tourisme de la Ténarèze. Les Offices de tourisme de Cazaubon et Armagnac & d'Artagnan et les communes des nouveaux cœurs emblématiques sont intégrés au contrat.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le contrat Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » pour la période 2023-2027,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » pour la période 2023-2027 et tous les documents afférents à la présente délibération.

Rapport d'activité des services de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-39 lequel prévoit « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Considérant que le rapport d'activités de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac et de ses services pour l'année 2023 a été communiqué au conseil municipal en amont par voie électronique,

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la communication de ces rapports.

Admission en non-valeurs

Chaque année, certaines créances deviennent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement, Sur proposition du comptable public par courrier explicatif,

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par le comptable public, correspondant à la liste n°66236201312, en date du 18 juillet 2024, pour des factures de garderie des années 2020 et 2021.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 152.00€
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget primitif 2024 de la commune de Lupiac.

Sécurisation des entrées de village – dossier en cours

Madame le Maire rappelle la discussion de la dernière réunion, au sujet de la vitesse trop excessive dans le village. Après l'étude de positionnement de « feu vert-récompense » il s'avère que cette solution n'est pas adaptée à la configuration de la commune.

Il est décidé d'instaurer un arrêté municipal permanent de limitation de vitesse à 30 km/h en agglomération.

Demande d'utilisation d'une salle communale

Madame le Maire fait lecture du courrier de l'Association Pille Bourse Production.

A partir de cette rentrée de septembre 2024, la chorale du terroir va intégrer cette association, la demande est de pouvoir utiliser les locaux de la salle de musique sous l'école pour les répétitions hebdomadaires.

Le conseil municipal est favorable à cette demande, une convention d'utilisation sera signée.

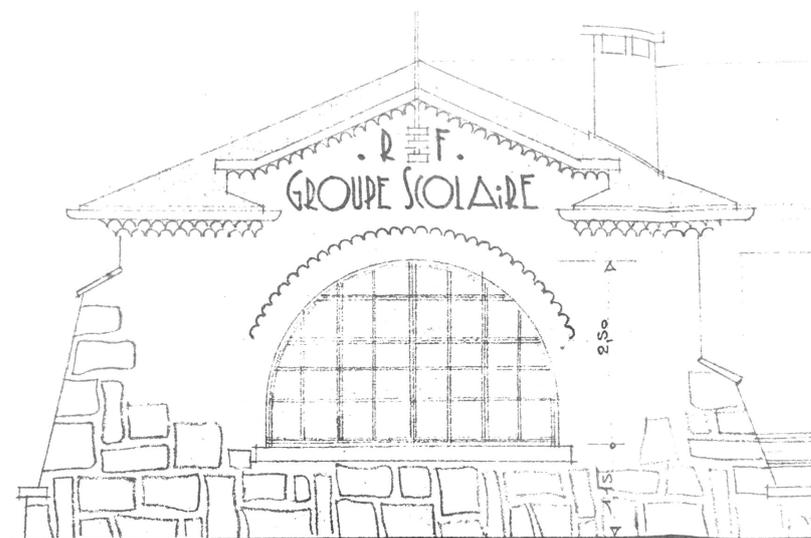
Questions diverses

- ✓ Proposition d'antenne relais sur le toit de l'église : le lieu n'est pas adapté et semble incompatible avec la préservation du patrimoine architectural et historique du village.
- ✓ Non à la demande de participation financière de l'USP rugby Plaisance : la commune soutient déjà historiquement le club du RCBLM et le club de l'UAV, siège de l'école de rugby.
- ✓ Compte-rendu de l'intervention des pompiers pour incendie volontaire, fin août, rue du rempart nord.
- ✓ Prévoir une commission de travail début octobre pour revoir le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la salle des fêtes.
- ✓ Les cyprès du parking 2 au lac de Lacoste sont à remplacer, le devis de l'ONF reste encore élevé.
- ✓ Madame le Maire remercie Lisa HUTTON et Christelle CORNU pour l'organisation des marchés de l'été qui ont rencontré un franc succès.
- ✓ Madame le Maire remercie Maxime FILLOS: le musée d'Artagnan a reçu de nombreux groupes, ces visiteurs apprécient les visites guidées du village.
- ✓ L'Assemblée Générale du réseau des Petites Cités de Caractère se déroulera dans le Gard cette année, Maxime FILLOS et Jean-Marie GRIVAZ représenteront la commune.
- ✓ Cimetière communal : enclencher la procédure de reprise de concession à l'état d'abandon.

LUPIAC, NOTRE ÉCOLE

UNE LONGUE HISTOIRE !

De la fin du 19^{ème} siècle à nos jours, l'histoire de notre école justifie deux épisodes. Premier épisode dans ce numéro de votre bulletin :



1862 – Sous Napoléon III, le ministère de l'Intérieur autorise la commune de Lupiac à acquérir du Sieur Mora une maison avec dépendances afin d'y établir une école. Cette maison se trouvait en face de l'ancienne pharmacie, aujourd'hui au n° 6 rue des Mousquetaires.

1869 – Lupiac applique la loi du 10 avril 1867 qui impose la création d'une école publique de filles dans les communes de 300 habitants et plus.

1911 – Le 8 novembre l'Inspecteur d'Académie adresse une lettre au Préfet dans laquelle il dénonce l'état déplorable des écoles laïques du chef-lieu. En ce qui concerne Lupiac, il juge les locaux « absolument et irrémédiablement défectueux, indignes de la République » et dit qu'il y a lieu d'inviter la municipalité à présenter d'urgence un projet de construction d'un groupe scolaire. Le 3 décembre, après délibération, le Conseil Municipal de Lupiac répond en précisant que les bâtiments scolaires sont susceptibles d'être réparés, leur mauvais état étant plus apparent que réel.

1912 – Par son courrier du 20 mai l'Inspecteur d'Académie écrit au Préfet en indiquant que les réparations effectuées sont inacceptables, les locaux présentant des défauts rédhibitoires. L'étude d'un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire est inévitable.

1930 – Le 10 août se tient un Conseil Municipal. Il y est exposé que le coût d'une restauration s'élèverait à environ 30.000 francs pour un résultat de courte durée. Grâce aux subventions accordées par l'État, il suffirait de 60.000 francs pour construire un groupe scolaire moderne. Le Conseil vote la création du groupe scolaire à l'unanimité. Il est décidé de l'implanter à l'emplacement de l'école des filles qui est attenante à la chapelle Notre Dame de la Pitié (chapelle Saint Jacques, musée actuel).

1933 – En mai, Monsieur le Maire revient sur le projet de construction tel que décidé en 1930. Le Conseil Municipal approuve et accepte le projet présenté par l'ingénieur M. CASTERA.

1934 – Le 24 octobre le Ministre de l'Éducation Nationale informe par écrit le Sénateur Abel GARDEY que le projet ne figurant qu'au 15^{ème} rang sur la liste établie par le Conseil Général pour l'exercice en cours, il ne sera pas subventionné cette année-là.

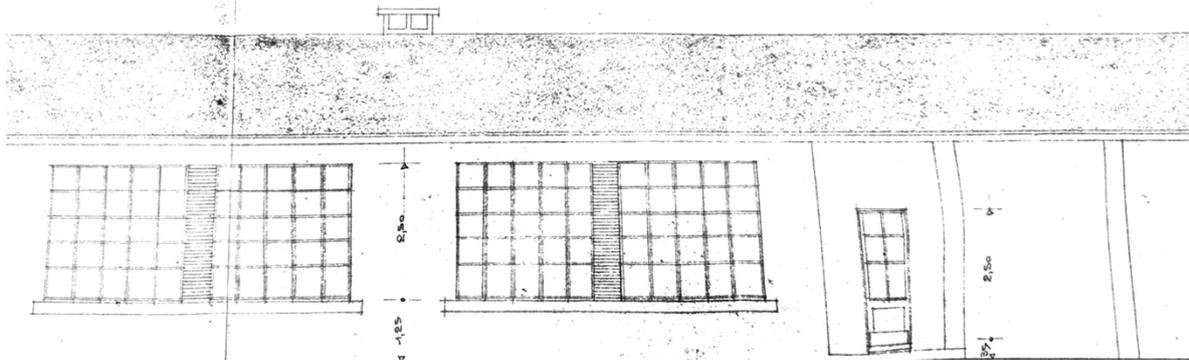
1937 – Le 17 janvier, lors de la délibération du Conseil Municipal, le Maire rappelle que le projet de construction du groupe scolaire proposé par M. CASTERA a été approuvé par le Ministre de l'Éducation Nationale le 26 mai 1936. Mais ce projet prévoyait la démolition de la chapelle et de l'école des filles attenante à la chapelle, datant

du 15^{ème} siècle et classée aux Monuments Historiques ne peut plus être détruite. Un nouvel emplacement a dû être recherché : le choix s'est porté sur un ensemble de terrains situé à l'embranchement des routes de Plaisance et du Rempart du midi. Ce choix sera abandonné ultérieurement, et le projet mis en attente compte tenu de la guerre.

1947 – Le Maire Charles DUBOS et le Conseil Municipal décident d'acheter un terrain de 1,5 ha situé Faubourg Saint André, propriété de Messieurs Emilio, Angelo et Antoine PERENCIN, pour y construire le groupe scolaire. La transaction s'élève à 40.000 Francs, soit 2.590 Euros.

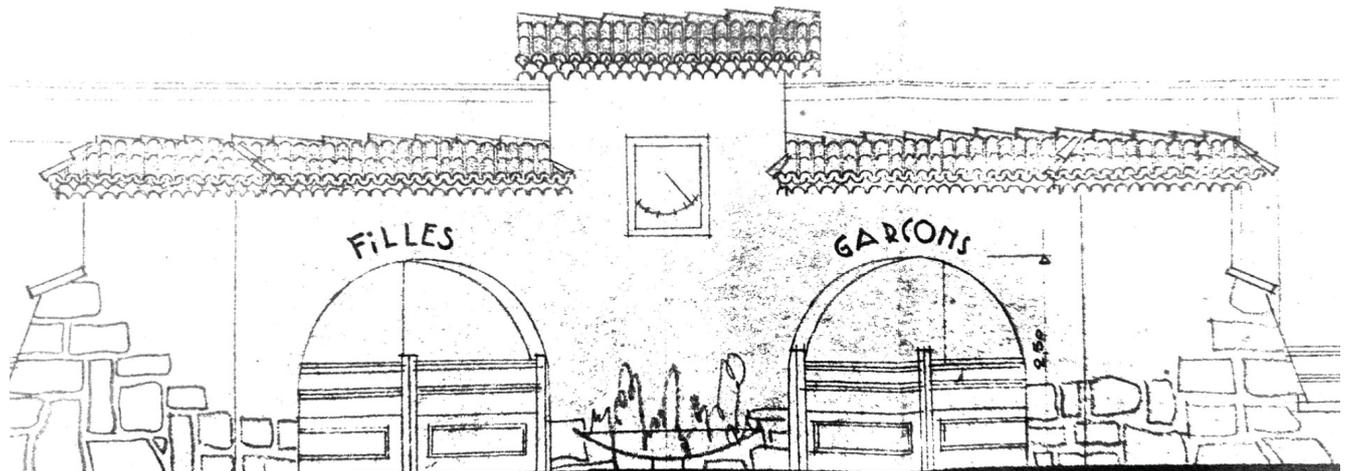
1948 – Le 10 janvier, lancement d'une instruction au plan d'équipement national portant sur la première tranche des travaux de construction d'un groupe scolaire. Considérant que cette construction est d'une grande utilité publique, le Conseil Municipal demande que ce projet se réalise le plus rapidement possible. Le 4 octobre Messieurs ALLIOT et BOUYSSOU, architectes à Auch, déposent un dossier à la Mairie de Lupiac. Le budget prévisionnel s'élève à 11.950.000 Francs (1.487.480 €) dont 1.293.555 Francs (52.700 €) pour frais d'honoraires. Le Conseil vote à l'unanimité pour ce projet et donne au Maire l'autorisation d'effectuer les démarches afin d'emprunter cette somme. Une subvention « aussi élevée que possible » est sollicitée auprès de l'Éducation Nationale.

• GROUPE SCOLAIRE •



1949 – Début des travaux. Le chantier est confié à l'entreprise auscitaine FERRET, le chef d'équipe étant le maçon lupiacois Jean AURENSAN. En annexe de l'école sont prévus deux logements avec garage pour les instituteurs. Une particularité : l'édifice est en partie bâti sur pilotis afin d'assurer une parfaite stabilité.

1950/1951 – Première rentrée scolaire ! Les anciens se souviennent certainement de cette date ! Il y a deux institutrices et un instituteur pour assurer les cours à 110 élèves : Madame HEMBERT et Madame et Monsieur PASSAMA. Une femme de ménage assure la propreté des locaux. Il n'y a pas de cuisinière, chaque élève devant apporter son repas pris sous le préau. Quand nécessaire, les classes sont chauffées par un poêle à bois. Le dortoir reçoit pour la sieste les petits du cours enfantin qui deviendra la maternelle en 1975.



LE COIN DES BREVES

5 avril 2024 – Le Carnaval de l'École de LUPIAC

L'association des parents d'élèves de l'École de LUPIAC a une nouvelle fois organisé le défilé du carnaval. Cette année, le thème choisi était « Les Jeux Olympiques ».

Les élèves, habillés en sportifs représentant diverses disciplines olympiques, ont défilé de l'école vers la place d'Artagnan.

Monsieur Carnaval, figure symbolique de l'événement, a été amené sur la place du Foirail pour y être brûlé. Cette tradition représente la fin de l'hiver et la renaissance, marquant la transition vers le printemps. Entourée des élèves, des parents et des enseignants et animée par les Bundy's, l'immolation a eu lieu. Les enfants, émerveillés, ont assisté à la combustion du mannequin.



RCBLM – Champion d’Occitanie – 28 avril 2024



Photo Dépêche du Midi

Bassoues Lupiac Montesquiou est champion d’Occitanie de Régionale 2

Jean-Paul Doubrère, président du RCBLM

« C’est une grande fierté, ça fait plusieurs années qu’on faisait des phases finales sans rien gagner au bout donc c’est quelque chose de très beau pour le club. On est monté l’an dernier et on gagne le titre sur la montée c’est incroyable. On a battu les deux premiers d’Occitanie et le titre est mérité. »

Commémoration du 8 mai 2024



Après la célébration religieuse, il y a eu le discours du ministère des Armées, lu par la Maire, accompagnée par le Maire de St Pierre d’Aubezies et des anciens combattants. Le dépôt de gerbes et de bouquets a eu lieu au pied du monument aux morts, érigé en l’honneur des soldats lupiacois morts pour la France. Un moment de recueillement a suivi, rythmé par le son d’une Marseillaise interprétée par l’harmonie lupiacoise. Ce moment solennel a été suivi d’une minute de silence, observée en mémoire des victimes civiles et militaires de la Seconde Guerre mondiale.

Après la cérémonie officielle, tout le monde s’est retrouvé autour d’un vin d’honneur offert par la municipalité.

Le premier anniversaire de la Taverne de d'Artagnan de Thibault – 24 mai 2024



Pour fêter le premier anniversaire de son arrivée à La Taverne de d'Artagnan, Thibault Lagoutte, chef renommé de l'auberge de La Baquère, avait préparé un grand et savoureux buffet sur la place d'Artagnan à Lupiac.

Des huîtres et gambas flambées jusqu'aux gâteaux en passant par les nombreux plats chauds, chacun a pu se régaler !

Assisté par toute son équipe, il a ainsi pu contenter la centaine de convives venus profiter de la bonne chère sous le soleil du soir. Pour animer ce moment de convivialité, les Bundy's ont su créer l'ambiance.



Conférence sur l'eau - 22 juin 2024

La gestion raisonnée et responsable des ressources en eau est une obligation qui s'impose à tous. C'est dans cette optique et dans le cadre des journées du patrimoine de pays que le club lupiacois "Au fil du temps", membre actif de l'association D'Artagnan chez d'Artagnan, a proposé un exposé sur l'eau à Lupiac : les rivières, les ruisseaux, les fontaines et les puits. Cette présentation a été suivie par l'intervention de Jean-Paul Gendronneau, puisatier, qui a fait de l'eau sa passion.



Feu de la St Jean – 27 juin 2024



Chaque année, le comité de fêtes organise une soirée autour du feu de la St Jean. On fête l'événement avec repas partagé et des grillades offertes par la société de chasse. C'est la fête du solstice d'été. Le feu de la Saint-Jean reste une tradition toujours respectée à Lupiac et un bon moment de convivialité.

Même si le feu est de moins en moins spectaculaire pour des raisons de sécurité, il faut souvent tenir compte de la météo ! Cette année, il aura fallu s'abriter sous le hangar photovoltaïque de la Commune.

351^{ème} anniversaire de la mort de d'Artagnan – 28 et 29 juin 2024

Le 25 juin 1673, d'Artagnan tombait sur le champ de bataille à Maastricht aux Pays-Bas. Pour rendre hommage au plus grand héros du département, plusieurs animations ont été organisées.

Le 28 juin en soirée, La Taverne de d'Artagnan a proposé le fameux "buffet grand siècle" préparé par Thibault Lagoutte et son équipe. La Horde a animé le repas.

Le lendemain, à 15h, à la salle des fêtes, il y a eu un cycle de conférences nommé "À nous mousquetaires" : Jacques Lapart, président de la société archéologique et historique du Gers a fait une conférence sur les pratiques alimentaires et les arts de la table en Gascogne à l'époque de d'Artagnan.

La seconde conférence de Thomas Sertillanges, "Il était une fois Cyrano de Bergerac", le thème du festival d'Artagnan 2024, a été aussi très appréciée. On a pu entendre la définition du PANACHE par Edmond Rostand. Puis il y a eu vernissage de l'exposition temporaire du musée, "Cyrano chez d'Artagnan", qui a été préparée par Thomas Sertillanges et Patrick de Jacquelot.

La journée, s'est terminée aux arènes de Vic-Fezensac pour un spectacle offert par la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, « D'artagnan mon héros » par La Boite à Jouer.



***Le panache** : Edmond Rostand en donne sa définition. Le 4 juin 1903, Edmond Rostand s'assoit au fauteuil n° 31 de l'Académie française. Comme le veut la tradition, le discours de réception du nouvel Immortel doit être consacré à l'hommage de son prédécesseur, Henri de Bornier. Évoquant l'une de ses œuvres, La fille de Roland, Edmond Rostand donne sa définition du panache.*

« Ah ! le panache ! Voilà un mot dont on a un peu abusé, et sur le sens duquel il faudrait bien qu'on s'entendit. Qu'est-ce que le panache ? Il ne suffit pas, pour en avoir, d'être un héros. Le panache n'est pas la grandeur, mais quelque chose qui s'ajoute à la grandeur, et qui bouge au-dessus d'elle. C'est quelque chose de voltigeant, d'excessif et d'un peu frisé. Si je ne craignais d'avoir l'air bien pressé de travailler au Dictionnaire, je proposerais cette définition : le panache, c'est l'esprit de la bravoure. Oui, c'est le courage dominant à ce point la situation qu'il en trouve le mot. Toutes les répliques du Cid ont du panache, beaucoup de traits du grand Corneille sont d'énormes mots d'esprit. Le vent d'Espagne nous apporta cette plume ; mais elle a pris dans l'air de France, une légèreté du meilleur goût. Plaisanter en face du danger, c'est la suprême politesse, un délicat refus de se prendre au tragique ; le panache est alors la pudeur de l'héroïsme, comme un sourire par lequel on s'excuse d'être sublime... »

Vu sur la place d'Artagnan

Rassemblement de vieilles Citroën, d'un club des anciennes voitures et d'un club Porsche.



Fête du village



Les fêtes de Lupiac 2024 ont été, cette année encore, un moment fort pour notre village. Entre la randonnée, les divers repas du soir, les jeux pour les enfants et la pétanque, chacun a pu trouver son bonheur. Merci à tous les bénévoles du comité des fêtes qui ont contribué à faire de ces festivités une réussite.

Visites théâtralisées

La Horde Lupiacoise, atelier de théâtre de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, a raconté la vie des Lupiacois en 1850, 4 soirs d'été. Les visites menées par Mercedes, la diseuse de bonne aventure, et ses acolytes ont fait parcourir les rues de Lupiac à de nombreux spectateurs. Ces visites ponctuées de petites saynètes humoristiques imaginées et jouées par les acteurs de la Horde sont très appréciées.

Un verre de l'amitié a été offert à l'issue de ces soirées découvertes ludiques.



ASSOCIATIONS

Association d'Artagnan chez d'Artagnan - Le carrosse



Depuis quelque temps l'atelier Aménagement et décoration cherche un projet enthousiasmant. Bien sûr il y a eu de belles réalisations comme la grande buvette circulaire des bénévoles pour le festival, mais rien de vraiment passionnant ! Puis arrive la commémoration des 350 ans de la mort de d'Artagnan et les nombreux reportages des télévisions sur le village, la statue, l'atelier couture et les superbes costumes réalisés. Mais rien sur l'atelier aménagement ! Alors parmi les membres de l'atelier des idées circulent... puis comme une évidence : un carrosse ! Une rapide et très approximative estimation des coûts n'est pas encourageante.

C'est alors que François Mangenot, co-Président de l'association propose de financer les roues, financement rendu possible grâce au beau résultat du festival. Maxime Fillos prend la responsabilité de maître d'œuvre du projet et profite de ses insomnies chroniques pour rechercher sur internet les informations nécessaires. Première trouvaille, le charron qui réalisera les roues pour 3.850 €. Banco ! Et c'est le début de l'aventure ! Maxime prépare et présente un dossier au Conseil Départemental dans le cadre du budget participatif ; grâce à sa présence dans chaque ville où des votes sont organisés et à l'implication de plusieurs membres de l'association qui relancent amis et relations, le projet emporte le prix de 15.000 € ! Et les recherches s'intensifient. La description du carrosse effectuée lors de l'inventaire des biens de d'Artagnan donne quelques précieuses informations telles que des vitres de Venise, ce qui permet de savoir que le carrosse a été construit après 1661, donc qu'il possède des petites roues à l'avant permettant de braquer à 90 ° - bien utile dans les ruelles étroites et tortueuses de Paris ! – et de grosses courroies en cuir pour la suspension. Puis Maxime découvre qu'à Lisbonne un musée possède le carrosse construit en 1666 dans les Petites Ecuries de Versailles et offert par Louis XIV à sa cousine comme cadeau lors de son mariage avec le roi du Portugal. Contact est pris avec un Portugais qui, parmi les maquettes de carrosses qu'il réalise possède celle de ce carrosse dont il envoie à Maxime les cotes qu'il a relevées. De son côté l'historienne Odile Bordaz qui suit notre festival depuis le début précise que d'Artagnan appartenant à la maison du roi son carrosse devait être luxueux ; ayant travaillé sur des métiers à tisser Jacquard, elle sait où trouver les cartons des motifs des soieries du 17^{ème} qui habilleront l'intérieur et les rideaux du carrosse. C'est la Manufacture Prella installée à Lyon depuis 1752 qui fournira ce tissu. D'un autre côté l'un de nos bénévoles, Alain Minez, a mis Maxime en relation avec la Manufacture royale Bonvallet à Amiens qui façonne le velours « à l'ancienne » ; ce velours majoritairement constitué de laine mohair angora habillera sièges, dossiers et coussins. Deux lycées professionnels ont rejoint le projet avec enthousiasme : avec l'aide de leurs professeurs les élèves de la section sellier-harnacheur du lycée de Mirande travaillent les pièces en cuir et ceux des métiers du bois du lycée de Coarrazze fournissent les pièces en bois sculpté ornant le carrosse. Le cuir de Cordoue est aussi de la partie ! La société gersoise Lutson produit des cuirs de Cordoue dans la plus pure tradition, véritables œuvres d'art. Ces cuirs habilleront l'intérieur des portes et du toit. Un carrosse, c'est fait pour se déplacer ! Et le moteur ce sont des chevaux ... mais il n'y a pas de freins ! Maxime a rencontré l'un des rares meneurs de ce type d'attelages ; installé dans le Gers, il a recommandé de prévoir un attelage à 3 chevaux.

Nous avons les plans, approximatifs mais très utiles, nous avons le budget, amélioré par la dotation de 5.000 € de la fondation du Crédit Agricole, nous avons les matériaux, nous avons les éléments de décoration et nous avons les bénévoles ! Maxime Fillos maître d'œuvre, René Cornu chef d'équipe, et Marcel Aïo, Guy Baudé, Jean-Jacques Capmartin, Léo Fumey, Jean-Marie Grivaz, Alain Hellegouarch, Jean-Pierre Lacour, Marc Laffargue, Patrick Leblon, Olivier Martin, Alain Minez, Gérard Thomas, et notre artiste Yves Duffour qui décorera les 12 panneaux extérieurs. Cette équipe se réunit au moins tous les mercredis matin sous le hangar chez René et Lili Cornu. Et bien sûr ces dames de l'atelier couture sont de l'aventure : elles mettront leur talent à la réalisation des revêtements des sièges, dossiers, coussins et des rideaux ! Le carrosse sera terminé et présenté lors du festival d'Artagnan 2025. Puis il ira probablement enrichir notre musée.

L'atelier aménagement et décoration remercie tous les donateurs de matériaux ou prestataires, cadeaux que l'on peut estimer à plusieurs milliers d'Euros : Jeanne Louit, Arnaud Aïo, Gérard Fitan, Didier Hueso, Jérôme Jelonch, Albert Parraguetta et la société Lutson.

MAIRIE

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12h.
mairie@lupiac.fr - 05 62 09 26 13 - www.lupiac.fr

LUPIAC - VILLAGE D'AVENIR



Le samedi 4 mai 2024, à Auch, 29 villages du Gers ont signé leur contrat dans le cadre du programme « Villages d'Avenir » avec Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Ce projet vise à soutenir les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans leurs initiatives de développement local, avec des accompagnements sur des thématiques variées comme le patrimoine, la transition écologique, ou les services publics.

EXPOSITION SOUS LES COUVERTS

En 2023, le festival d'Artagnan a eu pour thème "la mode au XVIIe siècle". Devant le succès rencontré par les deux défilés des modèles costumés, la commune avec le soutien de l'association d'Artagnan chez d'Artagnan, a décidé d'en faire une exposition mise en place pour les fêtes du Saint-Mont et qui restera visible jusqu'en novembre 2024. Suivant les conseils d'Anne Couturier, spécialiste de l'histoire du vêtement, l'atelier couture avait à cette occasion réalisé de nombreux costumes immortalisés par le talentueux photographe Hervé Pagès intervenu à la demande de Maxime Fillos. Les informations sur les costumes fournies par Anne Couturier, mises en forme par Jean-Marie Grivaz et les photos d'Hervé Pagès ont permis à la graphiste Pita Thomas, de réaliser 16 beaux panneaux exposés sous le couvert de la Place d'Artagnan.



Afin que les touristes étrangers visitant Lupiac puissent découvrir les détails de cette mode vestimentaire durant les règnes de Louis XIII et Louis XIV, chaque panneau porte un QR code permettant d'accéder au texte en anglais, allemand et espagnol grâce à nos traductrices lupiacaises Lisa Hutton, Maria Harff et Epiphanie Serrano.

PANNEAUPOCKET



La communauté de communes a souhaité faciliter l'accès aux communes à PanneauPocket.

Téléchargez l'application, elle est au service des habitants avant tout. Vous y trouverez des informations et des alertes de la commune de Lupiac et d'autres collectivités.
Service gratuit.

CHANTIER ÉTÉS JEUNES 2024

Cette année, du 8 juillet au 19 juillet, le matin, s'est déroulé les « étés jeunes ». Sept enfants du village ont participé : Meg Bizet, Achille Cornu, Marius Alquier, Pierre et Théo Cerizolla, Patrick Compan, Achille et Emmy Magné.

Ils ont effectué des travaux de désherbage, balayage, taille de haies, arrosage, affichage des panneaux de réglementation du lac, ainsi que ramassage des déchets autour du lac.

Cet été jeune permet aux enfants de découvrir leur village et ses habitants.

Je suis fier de vous dire que pendant trois heures chaque matin, les enfants sont déconnectés de leur portable et qu'ils sont toujours à l'heure. Ceci est une petite immersion dans le monde du travail. A l'année prochaine,

Maryse Fouragnan,
conseillère municipale encadrante.



MUSÉE d'ARTAGNAN



Malgré un mois de juillet pluvieux, la saison estivale au Musée d'Artagnan a été exceptionnelle :

4 178 visiteurs sont venus découvrir le musée et l'exposition temporaire consacrée à Cyrano, sans compter les 1 833 festivaliers d'août, qui avaient accès au musée grâce à leur bracelet du festival. Cela représente 68 visiteurs de plus que la saison estivale de 2023, qui était déjà une année record. Les visites guidées du village et du musée ont rencontré un grand succès auprès du public, ce sont plus de 600 personnes qui ont pu profiter des commentaires et anecdotes de Maxime Fillos. Cette saison a aussi été marquée par de nouvelles donations de Thomas Samek, incluant des pièces remarquables comme plusieurs exemplaires du journal d'Alexandre Dumas, "Le Mousquetaire" de 1855, ainsi qu'un col de chemise authentique d'un mousquetaire, encadré.

Depuis l'ouverture en mars jusqu'au 10 octobre, le musée a accueilli en tout 10 041 visiteurs (dont 8 208 hors billetterie du festival).

On note cependant un léger recul du chiffre d'affaires de la boutique.

MARCHÉS CONVIVAL'ÉTÉ 2024



Au cours de juillet et août le marché nocturne du mardi soir comptait plus de trente exposants, un tiers en artisanat, deux tiers en alimentation. Parmi les nouveautés de cette année : un stand de crêpes véganes concoctées par un nouvel habitant du village, un couple de producteurs de vin de Madiran et un tourneur de bois.

Nous étions aussi ravis d'accueillir une représentante des Tables du Gers, installée aux côtés de Thibault Lagoutte dont La Taverne de d'Artagnan et l'Auberge La Baquère sont labellisés Tables du Gers. Veronica a pu communiquer sur le label auprès du public tout en distribuant des fiches de recettes savoureuses. Deux producteurs qui participent au marché, le Domaine de Bilé et La Ferme des Bernons, sont également labellisés Les Tables du Gers, un précieux gage de qualité.

Des animations musicales ont mis l'ambiance sur la place d'Artagnan : du swing, du jazz, ou du rock. Certaines semaines il fallait arriver de bonne heure afin de trouver une place pour profiter de la musique et d'un repas de produits locaux et de saison !

2024

Les mardis
Convivial'été LUPIAC

Tous les mardis soir à partir de 18h en juillet et en août 2024

Marché de producteurs locaux, artisans d'art, animations musicales et festives

PLACE D'ARTAGNAN - 32 290 LUPIAC

05.62.09.24.09 ou sur www.lupiac.fr

Sur deux marchés l'association Maison Artesage de Mirande est venue avec l'exposition « Chez Moi » du photographe Baptiste Monziès, une série de portraits de Gersois et Gersoises portant un regard sur des différentes manières d'être chez soi. Les photos étaient en lien étroit avec le projet principal d'Artesage ; la création d'un habitat partagé pour seniors autonomes, associé à un tiers-lieu culturel et associatif.



LAC DE LACOSTE



La saison estivale 2024 au lac de Lacoste a été marquée par une belle affluence. Cette année, la plage aménagée du lac a accueilli beaucoup de visiteurs. La baignade surveillée a permis à petits et grands de profiter en toute sécurité d'un cadre naturel exceptionnel. Le service de surveillance assuré par des maîtres-nageurs a été très apprécié et a contribué à faire de cet espace un lieu de détente familial. Le site du Lac de Lacoste avec La guinguette, reste un lieu de vie incontournable à Lupiac, l'été.

ECOLE DE LUPIAC - RENTREE SCOLAIRE 2024 – 30 ÉLÈVES

Cycles 1 et 2 de Madame COUSTEAU

PERES	Ava	05/01/2022	TPS
DURAN REGNAUD	Gabriel	10/01/2021	PS
FONTAINE	Noémie	10/10/2021	PS
LAFFARGUE	Gabin	03/10/2021	PS
MOLE	Charlie	18/04/2021	PS
CALMON	Sophie	14/09/2020	MS
CASTELLA	Giulia	29/05/2020	MS
GOMEZ	Titouan	21/12/2019	GS
MEYER	Simon	07/12/2019	GS
PEFFAU	Arthur	20/07/2019	GS
POLLABAUER	Mathis	29/05/2019	GS
BIZET	Naël	04/03/2018	CP
LECOEUR-DEDIEU	Ely	12/10/2018	CP

Cycles 2 et 3 de Madame BRAU

DELAHAYE	Hévaëlle	15/05/2017	CE1
DEMEURANT	Keny	24/12/2017	CE1
SOULAN	Léo	10/04/2017	CE1
FONTAINE	Ethan	30/07/2016	CE2
ALQUIER	Emilio	06/12/2015	CM1
BIZET	Tess	08/12/2015	CM1
DEMEURANT	Wanda	22/05/2015	CM1
DOAT	Axel	18/02/2015	CM1
DUPUY	Jean	10/02/2015	CM1
DUPUY	Jules	10/02/2015	CM1
JOURDAN-CERIZOLLA	Mathis	05/04/2015	CM1
SOULAN	Emy	02/04/2015	CM1
COMPAN	Julie	08/07/2014	CM2
DUPUY	Marius	30/09/2014	CM2
JAMIER	Lily	09/07/2014	CM2
PAUME	Thibaut	19/10/2014	CM2
RIBEIRO	Ninon	09/02/2014	CM2

STOP AMBROISIE



L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je les arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à

SIGNALEMENT-AMBROISIE

www.signalement-ambrosie.fr

L'application mobile Signalement-ambrosie

Email : contact@signalement-ambrosie.fr

Téléphone : 0 972 376 888



ARTISANS, PROFESSIONS LIBERALES et SERVICES

ALIAS Christine sculptrice / portraitiste :06.82.11.79.80 christinealias32.wixsite

BEYRIES Sacha, entretien, espaces verts, aménagement extérieur, bricolage 06.75.39.32.84 sachabeyries@outlook.fr

BRETTES Jérôme Cours de yoga 06 52 53 26 49

BOUCHET Guy Ébéniste, facteur d'orgues 06 22 42 18 10

CASARIN Alain Travaux publics 06 07 60 60 94

DELAHAYE Cléa Massothérapeute, magnétiseuse et clairvoyante 0780451944 delahayeclea@gmail.com

DESBARATS David Travaux agricoles, publics, assainissement, terrassement 05 62 69 03 65 - 06 30 93 82 78

DUFFOUR Yves Artiste peintre 06 31 20 19 97

DUFFOUR Élisabeth Praticienne de la relation d'aide et développement personnel 06 70 49 04 96

DUMOLIE Laëtitià Prêt à porter à domicile, Personal Stylist Elora dumoliel@gmail.com 06 71 94 30 60

E-VELO GERS Location de vélos à assistance électrique 06 10 45 56 38 www.evologers.com

FITCH Bakhytgul - B -Artiste (pastelliste) 06 10 45 56 38 bakhytgul@gmail.com

GARAIT Marie-Ange Infirmière 06 63 57 65 40

GRANDOTTO BIETTOLI Manon Ferme équestre 06 32 38 11 08 manon.grandotto@gmail.com

www.fermeequestredelupiac.com

LA FERME DES BERNONS Élevage et vente directe de porc fermier 06 61 71 46 01 lafermedesbernons@orange.fr

MANGENOT François Activité multiservice – Entretien de la maison, intérieur et extérieur 06 08 73 26 78

NAYOZE SARL Grains, engrais, vente de pierre, cailloux de toutes sortes 06 03 78 12 87

MORANDIN Albert Géobiologiste 07 89 07 64 27 albertmorandin@orange.fr

PINEAU Tony Travaux d'élagage 06 67 23 95 10

REMY Denis Ostéopathie rachidienne 06 87 88 28 22

TERRAS Wendy Écurie 06 33 05 62 37 info@ecuriewendyterras.com ecuriewendyterras.com

THIEUX LOUIT Véronique Conseiller immobilier 06 03 45 37 69 <http://veronique.thieuxlouit.capifrance.fr>

VICENTE Ambre Élevage Darmagnac, Élevage et pension de chevaux 06 33 77 26 26

S'il y a des changements ou des ajouts à inscrire dans cette liste, n'hésitez pas à nous contacter.

TAD – TRANSPORT A LA DEMANDE

Qu'est-ce que le TAD ?

Le **Transport à la demande** est un service de transport collectif, accessible à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes, et vers des points d'arrêts définis.

Ce service est organisé par :

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
D'ARTAGNAN EN FEZENSAC
18 Complexe des Cordeliers
32190 VIC-FEZENSAC
Tél. 05 62 64 89 63



<https://dartagnanenfezensac.com/>

en partenariat avec la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée et son réseau IIO



lio-occitanie.fr

Comment fonctionne le TAD ?

● Utilisation du service

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation de la Région.

Informations et réservations au :

0 805 608 100 Service & appel gratuits

Les réservations peuvent être effectuées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
- Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h00
- Pour les déplacements du lundi, réservation le vendredi avant 16h.

● Tarification

- 2 € / trajet, soit 4 € aller/retour.
- **Bon à savoir** : le titre de transport TAD à 2 euros donne droit à l'accès au réseau IIO Car en correspondance.

Le territoire de la Communauté de communes est découpé en 4 secteurs :

- Nord
- Centre
- Sud-Ouest
- Sud-Est

Communauté
de Communes

D'ARTAGNAN EN
FEZENSAC

TAD
Transport A la Demande

Le Transport à la demande,
une solution de mobilité
pour tous



Réservez votre trajet
pour vos besoins du quotidien.



Le **TAD**
vous facilite le quotidien
★ Transport à la demande



Réservations au :

0 805 608 100 Service & appel gratuits

Le TAD vous récupère* et vous ramène à votre domicile



*L'heure de départ depuis votre domicile (environ 20min avant l'arrivée à la destination) dépend du nombre de réservations. Elle vous sera communiquée la veille du trajet

VOUS PARTEZ DE	VOUS ALLEZ À	QUEL JOUR ?	HORAIRES		ARRÊTS DESSERVIS
			ARRIVÉE À	RETOUR À	
SECTEUR NORD Vic-Fezensac, Marambat, Mourède, Justian, Roques, Bezolles, Rozès, Saint-Paul-de-Baïse	Castéra-Verduzan	LUNDI	8H30	10H30	Mairie
	Valence sur Baïse	MERCREDI	9H30	12H	Mairie
	Vic-Fezensac	LUNDI MERCREDI VENDREDI	14H 14H 9H	17H 17H 11H	Carrefour Market Place Mahomme Mairie/Poste Maison de Santé Au Tiret (Intermarché) Rd-Pt Av. de Lorraine / RN124
SECTEUR CENTRE Vic-Fezensac, Castillon-Debats, Prèneron, Roquebrune, Caillavet, Lupiac, Belmont, Tudelle, Cazaux d'Angles, Bazian, Callian	Lannepax	MARDI	9H30	12H	Mairie
	Lupiac	MERCREDI	9H30	12H	Grande Rue
	Vic-Fezensac	LUNDI MERCREDI VENDREDI	9H50 14H 9H	13H 17H 11H	Carrefour Market Place Mahomme Mairie/Poste Maison de Santé Au Tiret (Intermarché) Rd-Pt Av. de Lorraine / RN124
SECTEUR SUD-OUEST Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Gazax-et-Baccarisse, Saint Pierre d'Aubézies	Mirande	LUNDI	9H	11H	Place Saint Jean Mairie
	Plaisance	JEUDI	9H30	12H	Mairie/Centre territorial de santé Place du 11 Novembre
	Marcicac	MERCREDI	9H30	12H	Maison de Santé Rue Joseph Abellhe
Vic-Fezensac		MERCREDI VENDREDI	15H 10H	18H 12H	Carrefour Market Place Mahomme Mairie/Poste Maison de Santé Au Tiret (Intermarché) Rd-Pt Av. de Lorraine / RN124
	Mirande	LUNDI	9H45	12H	Place Saint Jean Mairie
SECTEUR SUD-EST Saint-Araïlles, Mirannes, Riguepeu	Vic-Fezensac	MARDI	14H	17H	Carrefour Market Place Mahomme Mairie/Poste Maison de Santé Au Tiret (Intermarché) Rd-Pt Av. de Lorraine / RN124
		MERCREDI	14H45	18H15	
		JEUDI	9H30	12H	
		VENDREDI	9H45	12H15	

Ne pas payer sur le véhicule

Mariage

BOHIL Géraldine et LAFFARGUE Fabrice, Marc, le 17 août 2024



Décès

MAGNE Gilbert, Adrien, Edouard né le 08 mai 1940 à LUPIAC (Gers),
décédé le 30 avril 2024 à LUPIAC (Gers)

LEPOUTRE Michel, Marie, Carlos né le 29 avril 1939 à LECELLES (Nord),
décédé le 11 mai 2024 à LUPIAC (Gers)

BALIX veuve PLANA Alberte, Marthe, Edmonde née le 28 mars 1932 à LUPIAC (Gers),
décédée le 19 juillet 2024 à AUCH (Gers)

COMMERCES

GARAGE AIO : Mécanique automobile - Gaz

Ouvert tous les jours de 8h30 à 18h - 05 62 09 26 29

L'AGENCE POSTALE : Services postaux et bancaires, cartes postales, point info tourisme, point lecture, îlot numérique.

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 62 09 26 00

L'ANCIENNE EPICERIE : Tee-shirterie, souvenirs, personnalisation textile

Barnabé WIOROWSKI : 06 79 44 62 70

Ouvert de janvier à février : sur rendez-vous, de mars à juin et de septembre à décembre : Le lundi - mardi - jeudi - vendredi 10h - 12h30 et 14h -15h30 samedi 10h - 12h30 et 14h 18h

En juillet/août : Lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi 10h-19h et le dimanche 14h 17h.

ANTIQUITÉS - BROCANTE : Achète et vend toutes antiquités et brocante, expertise, succession, partage...

Evelyne et Philippe FAUROUX :

Ameublement et décorations d'intérieur, draps brodés, livres anciens...

Ouvert tous les jours de mai à septembre de 10h30 à 18h30

puis le vendredi samedi et dimanche de 11h à 18h00

et sur rendez-vous : 06 77 85 55 49 - 06 70 10 60 80

LA GUINGUETTE DU LAC : Restaurant - Snack - Bar

Facebook : la guinguette du lac – Olivier COHERE : 05 62 03 84 29

Ouvert de mai à septembre - Fermé le lundi

LA TAVERNE D'ARTAGNAN : Café – Bar – Restaurant – Point-chaud (pain, viennoiserie, pâtisserie sur place ou à emporter) - produits de terroir 05 62 69 53 54

Ouverture octobre-décembre : tous les jours de 8h à 17h – Sauf mercredi de 8 h à 12 h

Ouverture janvier-mars : tous les jours de 8h à 17 h

Ouverture avril-septembre : tous les jours de 8h à 19 h

LA CABANNE A PIZZA, sur la place d'Artagnan, le mercredi soir de 17 H 30 à 21 H.

06 49 11 12 90

ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner. Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.

Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.

Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites-nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons.

